



APPEL A PROJET

Projet artistique de territoire || Résidence

Saint-Nazaire Agglomération recherche une équipe artistique pour un projet de création et de médiation dans le cadre d'une résidence de territoire sur le 1^{er} semestre 2024.

1. Le Projet Culturel de Territoire (PCT)

Dans le cadre de leurs compétences culturelles partagées, Saint-Nazaire Agglomération et les 10 communes qui la constituent, poursuivent et accélèrent la mise en œuvre de la politique culturelle intercommunale, dans un objectif croisé de solidarité et d'attractivité territoriale. Le Projet Culturel de Territoire (PCT) est une démarche partenariale formalisée par une convention co-signée avec le Conseil Départemental et la DRAC, qui en fixe les orientations pour la période 2020-2024.

Le PCT de l'Agglomération repose sur 3 axes d'intervention :

- Le développement numérique du réseau des médiathèques des 10 communes et la mise en œuvre d'actions culturelles partagées
- Un programme d'Education Artistique et Culturelle élaboré en collaboration avec les opérateurs culturels locaux
- Le renforcement de la présence artistique sur le territoire

C'est sur ce dernier axe que s'appuie cet appel à projet dans une volonté d'expérimenter une nouvelle aventure artistique partagée tant dans sa forme que dans son propos.

2. Le territoire

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Nazaire (127 395 habitants) est riche de sa diversité. Vitalité et audace, patrimoines naturels remarquables, situation géographique exceptionnelle au croisement de l'Océan, de la Loire et des marais de Brière font de ce territoire un espace aux atouts variés et exceptionnels. Fort de ses propres dynamiques, adossé à des collaborations étroites avec ses partenaires, le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Nazaire développe des projets innovants et structurants.

3. Attendus de la résidence

a. Profil des candidats

Le projet pourra être porté par un ou plusieurs artistes/intervenants ayant une structure propre ou s'appuyant sur un opérateur (bureau de production, lieu labellisé, etc.). Il s'appuiera sur la démarche et l'identité artistique du ou des artistes.

Il devra être porté par une équipe artistique qui a l'habitude et l'envie de travailler à partir des territoires ; qui utilise le fruit de ses rencontres comme matière artistique et le territoire comme terrain d'expression et d'expérimentation.

Une grande capacité à mobiliser les habitants, travailler avec des partenaires différents et fédérer des énergies complémentaires sera attendue ainsi qu'une grande autonomie.

b. Objectifs

La résidence de territoire est organisée à des fins de création et de médiation. Le projet aura pour objectif de valoriser, d'écrire, de révéler ou de rêver le territoire au travers du regard de l'artiste et viendra ainsi prendre appui sur une série de rencontres avec les habitants du territoire.

c. Publics visés et territoire

Habitants (public individuel) et associations/structures locales auront la possibilité de prendre part à l'aventure humaine proposée à partir des qualités et savoir-faire qui leur sont propres, conférant au projet son authenticité locale. Leur participation se fera sous l'égide de l'équipe artistique retenue qui assurera l'écriture artistique.

Le projet devra prendre en compte le territoire dans son ensemble.

d. Types d'actions et restitution

L'équipe artistique devra donner une visibilité aux habitants de son travail de résidence par les modalités et lieux de création (collecte, approche participative, etc.) et/ou par les espace de travail choisis.

La restitution de la résidence devra être accessible à tous sans condition.

4. Modalités

a. Pilotage de la résidence

La résidence sera accompagnée par un agent de la Communauté de d'Agglomération en charge de la coordination du projet culturel de territoire. Cette personne sera la référente de l'équipe artistique, son interlocuteur privilégié, et aura ainsi pour mission de la guider dans la découverte du territoire (avec l'appui des acteurs locaux). Elle veillera aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, facilitera les rencontres avec les publics visés et coordonnera les actions. Elle s'appuiera sur les référents de chaque commune et les élus.

L'équipe artistique, une fois les premiers contacts établis devra ensuite être autonome dans la médiation vers les publics et dans l'organisation de ses actions. Elle devra rendre compte régulièrement de son action sur le territoire.

b. Modalités financières et d'accueil

Le budget sera affiné avec l'équipe retenue selon le projet et à partir du prévisionnel projeté. L'enveloppe globale ne devra pas excéder 30 000 €.

L'équipe devra être véhiculée afin de faciliter ses déplacements ou anticiper les aspects logistiques d'un autre moyen de transport (bus, vélo, etc.) pour assurer son autonomie.

Un hébergement pourra être pris en charge par l'Agglomération pour les temps de présence de l'équipe sur le territoire si sa provenance géographique le justifie. Il s'intègre dans le coût total du projet tout comme les frais relatifs à la rémunération du/des artistes, aux

interventions de médiation, à la communication, à la restitution publique, aux frais de matériel...

L'équipe artistique doit être relativement autonome (déplacements, interventions, logistique, besoins matériels, etc.) sur ses périodes de présence sur le territoire.

c. Cadre juridique

La résidence fera l'objet d'un contrat signé entre l'équipe artistique et l'Agglomération de Saint-Nazaire. Elle précisera le cadre réglementaire dans lequel s'établit la résidence et détaillera l'ensemble des actions.

L'équipe artistique retenue devra avoir un numéro de SIRET et une structure juridique en capacité de facturer.

d. Composition du dossier

- Une note d'intention esquissant les motivations et les premières idées
- Un budget prévisionnel TTC (comprenant l'ensemble des frais : salaires, frais de préparation, matériel, frais de transports / hébergement / repas)
- Un calendrier prévisionnel
- Les coordonnées de la personne qui sera l'interlocutrice principale
- Présentation et références des artistes et intervenants professionnels
- Présentation des projets de territoire et expériences de médiation auxquels l'équipe artistique a pu prendre part (en précisant le nom des territoires concernés, les actions culturelles menées et en notifiant d'éventuels liens web).

e. Comité de sélection

Un comité technique de présélection se réunira à l'issue de la période de candidature. Il sera composé d'un référent pour chaque commune, de la coordinatrice PCT, d'un représentant de la DRAC et du Département. Si nécessaire, les dossiers présélectionnés pourront donner lieu à un échange oral permettant de finaliser le choix qui sera opéré par les élus.

5. Calendrier de sélection et durée de la résidence

- Candidature jusqu'au 7 décembre 2023
- Date prévisionnelle d'audition des candidats présélectionnés : jeudi 11 janvier en début de soirée à Saint-Nazaire.
- Réponse mi-janvier 2024
- Rencontre avec les acteurs du territoire en février
- 4 à 6 semaines de résidence de mars à juin 2024 (à définir ensemble)

Les dossiers sont à adresser par e-mail **avant le 7 décembre 2023** à :
Fanny BONNAUD, coordinatrice du PCT fanny.bonnaud@saintnazaireagglo.fr
DRAC Pays de la Loire stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter :
Fanny BONNAUD, Coordinatrice PCT, fanny.bonnaud@saintnazaireagglo.fr, 06 19 42 50 02